

[Aide juridique] Période de formation en milieu professionnel

Par **limited**, le **20/01/2017** à **23:20**

Bonjour,

excusez-moi si j'ai posté sur le mauvais forum, mais j'ai besoin d'information juridique notamment sur le code de l'éducation et sur tous les forums "juridiques" où j'ai posté je n'ai eu que des jugements et aucune information juridique.

Tout d'abord, je me présente, je suis lycéen et j'effectue un bac professionnel. Un nombre de semaines est obligatoire en milieu professionnel, afin de pouvoir valider son diplôme (22 il me semble).

Voici mon soucis, je devais effectuer 5 semaines de stage conventionné dans une entreprise. Je n'ai pu effectuer que 2 semaines et demis, sur les 5 semaines en raison de soucis familiaux.

Officiellement, j'ai été viré de l'entreprise (pour absentéisme à mon avis, je n'ai aucune information à ce sujet).

Aujourd'hui j'essaie de trouver une solution afin de valider mes semaines nécessaires à la validation de mon diplôme.

Tout d'abord, la proviseur m'a dit qu'il fallait effectuer 3 semaines minimum dans la MEME entreprise afin de valider mes semaines effectuées, autrement dit les 2 semaines et demies que j'ai faites ne sont pas déduites de mes semaines qu'il me reste à faire.

Règle qu'elle a dû instaurer personnellement car je n'ai trouvé aucune loi à ce sujet ?

Ensuite, voilà ce que dit la convention : (cf. Article L124-15 du code de l'éducation

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGITEXT000006071191>

[quote]Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel ou son stage pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'autorité académique ou l'établissement d'enseignement supérieur valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus, ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible.[/quote]

Etant donné que ma proviseur ne veut pas me valider les semaines que j'ai effectuées, elle m'a proposée comme "modalité alternative" d'effectuer mes semaines de stage pendant les

vacances.

Seulement, selon elle, je n'ai le droit d'effectuer qu'une seule semaine de stage par vacances. Et je n'aurais pas assez de vacances pour valider toutes mes semaines, c'est à dire 5 semaines vu qu'elle ne me comptabilise pas les 2 semaines et demies que j'ai effectué.

A quelle solution puis-je avoir recours ?

Je vous remercie d'avoir pris la peine de me lire,
et vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement.

Par **Camille**, le **21/01/2017** à **07:45**

Bonjour,

[citation]Etant donné que ma proviseur ne veut pas me valider les semaines que j'ai effectuées, elle m'a proposée comme "modalité alternative" d'effectuer mes semaines de stage pendant les vacances.

Seulement, selon elle, je n'ai le droit d'effectuer qu'une seule semaine de stage par vacances. Et je n'aurais pas assez de vacances pour valider toutes mes semaines, c'est à dire 5 semaines vu qu'elle ne me comptabilise pas les 2 semaines et demies que j'ai effectué.

A quelle solution puis-je avoir recours ?

[/citation]

Et retourner voir votre proviseur pour lui demander comment elle voit les choses, puisque c'est elle qui vous a proposé cette "modalité alternative" en lui posant carrément le problème, vous y avez pensé ?

[smile17]

Par **LouisDD**, le **21/01/2017** à **08:41**

Salut

Et de toute façon nous sommes un forum d'entraide étudiante, nous ne sommes pas habilités à donner des conseils juridiques.

Mais nous devrions pouvoir vous orienter sur les articles correspondant.

Bonne journée

Par **limited**, le **22/01/2017** à **10:45**

Bonjour,

tout d'abord merci de vos réponses.

@Camille Effectivement je lui ai exposé le problème, mais elle n'a pas l'air de vouloir m'aider plus que ça, voilà pourquoi j'aurais besoin d'une aide "extérieure".

@LouisDD D'accord merci, j'ai pensé que vous pouviez me renseigner ^^

Merci quand même de vos réponses,
bonne journée à vous !